

Considérant.—1° Que les Universités de la province de Québec demandent unanimement que le curriculum des études médicales soit à l'avenir de cinq ans ;

2° Que les dites Universités déclarent qu'elles ne peuvent donner un enseignement théorique et pratique, suivant les exigences actuelles, à moins de cinq ans ;

3° Que dans tous les pays avancés, les cours médicaux sont d'au moins cinq ans ;

4° Que notre province ne pourra obtenir de réciprocité de licences avec les autres provinces, entre autres avec la province d'Ontario, aussi longtemps que nos cours de médecine ne seront pas adéquats aux leurs, c'est-à-dire de cinq ans ;

5° Que le Bureau des médecins approuve la démarche des Universités auprès de la Législature, dans le but d'amender l'acte médical dans le sens mentionné ci-dessus ;

6° Que cette mesure serait propre à relever le niveau scientifique et moral de la profession ;

7° Que cette forte formation scientifique et morale serait à l'avantage du public ;

Proposé par le Dr Désy, secondé par le Dr J. C. Gadoury :

1° Qu'un vote de remerciements et de félicitations soit adopté par l'Association Médicale de Joliette en faveur de MM. Tellier, député de Joliette et J. Lafontaine, député de Berthier lesquels ont appuyé les susdits amendements à l'acte médical, durant la présente session, portant le curriculum des études à cinq ans ;

2° Que l'Association proteste énergiquement contre les votes de M. Dr Bissonnette, député de Montcalm sur cette question ;

3° Que l'Association regrette l'absence à la Législature de M. Gauthier, député de l'Assomption, lors du vote sur cette mesure ;

Que copie de la présente résolution soit envoyée à chacun des députés du district de Joliette.

Puis M. le Dr Beaudry ajoute : " Au point de vue des intérêts de la profession je crois Messieurs, que le vote de M. le Dr Bissonnette est regrettable pour ne pas dire plus. Si je me permettais de qualifier la conduite du député de mon comté, je dirais qu'il a alors fait de la *politiquerie*."

Monsieur le Dr Désy : " J'ai peu de chose à ajouter à l'exposé des considérants qui ont motivé ma proposition, si ce n'est qu'il m'est impossible de saisir les motifs qui ont poussé notre confrère le Dr Bissonnette à prendre la position hostile à la profession, aux universités, que l'on sait. Dans les couloirs